ART. 10 N° CE972

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

## **AMENDEMENT**

N º CE972

présenté par M. Dubois, M. Kamardine, Mme Valentin et Mme Louwagie

#### **ARTICLE 10**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Les porteurs de projets partagent un temps d'échange collectif dans le cadre de l'accompagnement de leur projet par France services agriculture ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'instaurer un temps d'échange collectif entre les porteurs de projets.

Ce temps d'échange permettra aux futurs installés d'améliorer leur projet en le confrontant à celui des autres. Cela permet également de créer des liens entre futurs responsables d'entreprises agricole.